

# COMMUNE D'AURIBEAU-SUR-SIAGNE

## RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

### COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 08 juin 2018 à 18 HEURES 30

*Convocation du 28/05/2018*

Présents : MM. VARRONE- MERO – TIBIER – ABRIL - RAMI - LALANDE - BONTOUX - SIDAOUI - MMES DUMESNIL - GIRAUDY - - QUILLOT – MAUBERT - GROSSO  
M. ROUSSEL– M. EININGER - MME BELAICHE

Absents représentés :  
Mme PAGANIN par M. VARRONE  
Mlle GIORDANO par M. TIBIER  
Mme BODINO par Mme GIRAUDY

Absents : MM. VACANCE – PIERRAT – CHARABOT - Mme POMMEL Secrétaire : Mme GIRAUDY

-----0000-----

Le Maire donne lecture des délibérations prises lors de la précédente séance du 11 avril 2018. Aucune observation du conseil municipal qui adopte le procès-verbal. Puis il informe l'assemblée sur les dépôts de permis de construire et de déclarations préalables.

Le Maire rappelle que le 8 juin correspond à la journée nationale d'hommage aux morts pour la France en Indochine de 1940 à 1954.

Le Maire dit au conseil avoir été informé par le Préfet des Alpes-Maritimes qu'une subvention de 200.000 € avait été accordée par l'Etat pour les travaux de surélévation de l'Ecole.

Le Maire informe également que le droit de voirie du restaurant de la Table du Village pour lequel la commune avait été attaquée au Tribunal Administratif a été payé. Le mémoire en défense de la commune les ayant convaincu du bien-fondé de la taxation.

## ORDRE DU JOUR

### 1 – EXAMEN DES PROPOSITIONS DE FINANCEMENT POUR LES TRAVAUX DE SURELEVATION DE L'ECOLE MATERNELLE DU BAYLE :

Le Maire fait part au conseil des résultats de la consultation lancée auprès de cinq banques, pour un prêt de 1.000.000 € à taux fixe sur 20 ou 25 ans.

Quatre banques ont répondu à cette demande : le Crédit Mutuel, la Caisse des Dépôts et Consignation – la Caisse d'Epargne et le Crédit Agricole.

Le Maire pense qu'une durée de 25 ans serait préférable compte tenu de la nature du projet. Après examen, le conseil municipal décide à l'unanimité de retenir la proposition du Crédit Agricole sur 25 ans au taux fixe de 1.91 % - frais de dossier 1.000 €.

# COMMUNE D'AURIBEAU-SUR-SIAGNE

## RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

### **2 – PROPOSITION DE LOCATION DU LOCAL COMMERCIAL DU BAYLE :**

Les travaux de rénovation sont bientôt terminés. Le Maire rappelle les accords avec la Poste et le financement de 30.000 € pour ces travaux.

Le local ainsi rénové pourrait être loué pour un commerce de primeur au prix mensuel de 1.500 €. Dans ce local il y aura le relais Poste qui permettra aux usagers de bénéficier d'horaires élargis. M. PIERLAS Richard a déposé sa candidature.

Le conseil décide à l'unanimité de louer le local commercial du Bayle de 120 m<sup>2</sup> à M. PIERLAS pour un loyer de 1.500 €/mois.

### **3 – ACQUISITION D'UNE PARCELLE AU QUARTIER DE PIERRENCHON POUR CREATION D'UNE AIRE DE RETOURNEMENT :**

Le Maire rappelle qu'il s'agit d'un accord du 19/07/2011, avec les acquéreurs d'une parcelle de terrain cadastré AK 184, et que celui-ci prévoyait la cession à la commune de l'emprise nécessaire à la création d'une aire de retournement pour les secours. Le besoin a été estimé à 183 m<sup>2</sup> au prix de 245 € /m<sup>2</sup> correspondant au prix d'achat du terrain.

Cette cession devant intervenir dans les six mois de la fin du chantier et après la conformité de leur construction. L'achèvement a été déposé le 02/02/2018.

VOTE : accord unanime pour finaliser l'acquisition.

### **4 – DOTATION CANTONALE 2018 : PROJET DE CREATION D'UNE AIRE DE RETOURNEMENT :**

Le Maire propose de solliciter l'aide du Département pour la réalisation de l'aire de retournement de Pierrenchon.

Les travaux sont estimés à 80.000 € HT et l'acquisition du terrain nécessaire à 49.923 € HT frais de notaire et géomètre inclus, soit un cout total de 130.000 € environ.

L'aide sollicitée est de 44.857 €.

VOTE : unanimité.

### **5 – LOCATION DU GABRE « LES PETITS CAVALIERS » DEMANDE D'AUTORISATION DE TRAVAUX :**

La locataire des « petits cavaliers » sollicite une autorisation d'urbanisme pour construire un abri pour les poneys de 24 m<sup>2</sup>. Ceci doublerait la surface existante des abris poneys et foin. M. le Maire est allé sur place et compte tenu qu'il s'agit d'un bail commercial signé le 18/10/2014, il lui a fait part de la nécessité d'augmenter le loyer par avenant, car la valeur commerciale du bail s'en trouve également valorisée.

Le conseil municipal après en avoir délibéré fixe à l'unanimité le futur loyer mensuel à 150 € dès que l'autorisation aura été obtenue.

# COMMUNE D'AURIBEAU-SUR-SIAGNE

## RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

### **6 – MARCHÉ ES-PACE pour le PLU : EXAMEN D'UN NOUVEL AVENANT :**

Le Maire présente au conseil un complément de mission pour le PLU, qui a été examiné par la commission des achats, qui a émis un avis favorable.

Le marché d'études avec le bureau ES-PACE pour le passage au PLU a été signé en 2009 pour 36.500 € HT. Suite à des évolutions des procédures d'élaboration des PLU, il a été nécessaire de revoir par deux avenants ce contrat (évaluation environnementale et caducité du PLU...), dont le montant est actuellement de 41.225 € HT.

Malheureusement, comme beaucoup de communes environnantes, nous sommes à nouveau obligés de reprendre notre projet de PLU, car celui-ci n'est pas compatible avec les attentes du Préfet et de la DDTM. En effet, lors des commissions de la CDPENAF ou des Personnes Publiques Associées, l'Etat demande aux communes de revoir leurs copies, afin de maîtriser encore davantage les espaces ouverts à l'urbanisation. De plus, suite à la caducité des POS, ces espaces doivent résulter d'une comparaison des droits actuels au RNU par rapport au futur PLU. Refaire ce travail est un moindre mal en termes de calendrier, car attendre l'avis officiel de l'Etat, ne ferait que reculer le moment de la reprise du dossier.

Suite à une réunion de travail avec les services de la DDTM et du bureau d'étude, il s'est avéré indispensable, de reprendre une grande partie du travail effectué, ce qui entraîne la modification du PADD, jusqu'au dossier finalisé pour les Personnes Publiques Associées.

L'avenant proposé est de 9.450 € HT correspondant à 20 jours de travail et 2 réunions.

Le conseil après en avoir délibéré valide à l'unanimité l'avenant n°3 proposé par le bureau ES-PACE.

### **7 – CDG06 : PROPOSITION DE RENOUVELLEMENT DE L'OFFRE UNIQUE DE SERVICES :**

Le Maire propose au conseil de renouveler pour 3 ans à compter du 01/01/2019, la convention passée avec le Centre de Gestion des Alpes-Maritimes, permettant aux communes d'utiliser en cas de besoin des services tels que la médecine de prévention, l'hygiène et sécurité, remplacement d'agents, service de recrutement ... La facturation ne se fera qu'en cas d'utilisation.

VOTE : unanimité pour le renouvellement.

### **8 - QUESTIONS DIVERSES :**

- **MARCHE DE SURELEVATION DE L'ECOLE** : la commission des achats s'est réunie le 31/05/2018 pour ouvrir les plis concernant les lots qui ont été déclarés sans suite, à savoir : lot 7 menuiserie – lot 10 sols souples – lot 12 plomberie – lot 15 cuisine et le lot 9 peinture dont l'entreprise a fait faillite et qu'il a fallu relancer.

Le bureau d'étude n'a pas eu le temps de faire les analyses et les négociations pour tous les lots, mais les lots 7 et 12 étant plus urgents pour l'avancée du chantier, il est proposé

# COMMUNE D'AURIBEAU-SUR-SIAGNE

## RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

au conseil d'examiner dans un premier temps ces deux lots. Les autres pouvant attendre sans pénaliser le chantier. M. MERO présente en détail le résultat des offres.

Lot 7 : MENUISERIE : Estimation du maitre d'œuvre 82.760 € le mieux-disant est l'entreprise FANTEI : 81.510 € HT (TF : 59.570 € - TO : 21.940 €)

Lot 12 : PLOMBERIE : Estimation du maitre d'œuvre : 331.916€ le mieux-disant est la société MCI : 327.800 € HT (TF : 76.500 € - TO : 251.300 €) - Option ventilation mécanique 39.100 €HT.

Le conseil décide à l'unanimité d'attribuer les lots 7 et 12 aux entreprises les mieux-disants FANTEI et MCI

Le Maire remercie le travail de la commission et informe que le pré du voisin en face de l'école a été loué pour servir de cour de récréation et mettre les enfants en sécurité hors des risques du chantier.

- **DEMANDE DE COUPE D'ARBRES AU BAYLE** : des riverains du quartier du Bayle sollicitent la coupe de plusieurs vieux cyprès dont certains sont en train de mourir. Le Maire rappelle qu'ils font partie du paysage, et qu'il a fait venir une entreprise pour expertise. La décision sera prise par le conseil car il s'agit d'espace public.
- **PROJET d'URBANISME SUR MAISON QUARTIER DE LA CALADE** : M. Lalande fait part d'une rumeur de construction d'une vingtaine de logements à la place de la maison toujours en travaux au bord de la route du village. Le quartier s'inquiète des problèmes de stationnements à venir et de l'architecture. Le Maire rappelle que tout projet à cet emplacement sera soumis à l'Architecte des Bâtiments de France et qu'il suivra strictement son avis. Quant aux stationnements il a toujours été très exigeant sur leur nombre. Le Maire rappelle toutefois que cette maison en l'état constitue une verrue.
- **PROPOSITION D'ACHAT POUR UN TERRAIN AU VIVIER** : Le Maire informe le conseil sur la possibilité d'acquérir un terrain cadastré AC 6 d'environ 2.000 m<sup>2</sup> quartier du Vivier, en zone inconstructible, qui permettrait du stationnement ainsi que l'accès au réseau d'assainissement du vallon des Limites. Le propriétaire est d'accord pour la cession. De plus, cela permettrait de prolonger le réseau eau usées existant pour mieux desservir le quartier en amont. Le Maire pense proposer 1.500 € pour ce terrain. VOTE : unanimité.

Affiché le 18 juin 2018

Le Maire,

Jacques VARRONE

